

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST –  REALISATION DES FOUILLES DE FORAGE DIRIGE –  BOULEVARD CHARLES CROS  ARRETE N° 2023/158</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 7 juin 2023 de la société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST sollicitant la Ville pour la réalisation des fouilles de forage dirigé boulevard Charles Cros à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST est autorisée à réaliser, à partir du 15 juin 2023 et pour une durée de 45 jours, des travaux de fouilles de forage dirigé boulevard Charles Cros à Ifs.
- Article 2 :** Pour permettre la réalisation des travaux, le stationnement sera interdit aux abords du chantier et la circulation se fera sur une chaussée rétrécie par la mise en place d'un alternat. De plus, la rue sera barrée à la circulation aux poids lourds, sauf véhicules de services et secours.
- Article 3 :** La société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'Ifs ;
  - La société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 8 juin 2023



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRÉ.**